

Patrons sous pression après avoir quitté le RSI

SOCIAL. Une dizaine de chefs d'entreprises dénoncent les pressions judiciaires subies depuis qu'ils ont quitté le Régime social des indépendants (RSI). Une décision assumée leur permettant de cotiser moins. Mais elle n'est pas sans risque.

En voulant quitter le RSI (Régime social des indépendants), une dizaine de chefs d'entreprises, appartenant au CSAPR (Collectif des Syndicats et d'Associations Professionnelles de la Réunion), se sont heurtés à des pressions. A la demande du procureur de la République, plusieurs d'entre eux ont expliqué avoir reçu la visite des forces de l'ordre, accompagnées d'inspecteurs des Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations

familiales) et de la CGSS. «Même si je n'ai rien contre les contrôles, ce sont des pressions», explique Jean-François Maillot, membre fondateur du CSAPR.

Leur tort ? Ils se sont tous "libérés" du RSI depuis plusieurs mois. «On a divisé par 5 nos cotisations sociales», précise Eric Marcey, gérant d'auto-école et membre du syndicat. Ces chefs d'entreprises entendent une nouvelle fois faire "connaître la vérité". Pour eux, l'État ment depuis trop longtemps aux entrepreneurs au sujet du

RSI. Ils exigent tous la fin du monopole du Régime social des indépendants, illégal à leurs yeux. Ces patrons réclament simplement l'application de la directive européenne de janvier 2008 abrogeant ce monopole et permettant de quitter le RSI pour aller s'assurer ailleurs en Europe.

"UNE ÉCONOMIE DE 1 000 EUROS PAR TRIMESTRE"

Autour de la table, Estelle Sam-Caw-Frève explique avoir quitté la sécurité sociale des indépendants pour se tourner vers une assurance anglaise beaucoup moins cher. «Là où je payais 1 700 euros par semaine sur un trimestre, je ne paie plus que 800 euros pour moi et mon mari par mois. Soit une économie de 1 000 euros par trimestre.» Cette styliste ongulière de Saint-Benoît emploie également une salariée qui a décidé de faire le même choix qu'elle. Résultat, elle touche un salaire plus élevé. «On est mieux rem-



Ces entrepreneurs ont quitté le RSI pour arrêter de payer trop de cotisations sociales (photos L.L.Y.).

Ces patrons disent ne plus pouvoir payer les cotisations sociales trop importantes. «Le RSI nous ponce entre 30 et 45 % de nos bénéfices», poursuit Jean-François Maillot. Les membres du CSAPR sont amers face au manque de considérations des élus ré-

gionaux. Plusieurs courtiers ont été envoyés et des entrevues ont eu lieu avec le président de Région, Didier Robert, ou le député européen Younous Omarjee. Des rendez-vous "sans suite" pour le moment.

Les anti-RSI dénoncent des contrôles ciblés

Estimant être dans leur droit, quelques artisans ont cessé de cotiser à la Sécurité sociale et au Régime social des indépendants.

Les impayés de l'Urssaf (l'organisme de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocation familiales), accablés par les gendarmes, ont défilé jusqu'à 14 h 50, le 28 juillet dernier, au domicile d'Arville Sam Cau Freye à Saint-Benoît.

La jeune femme dirige un petit institut stylistique qui emploie une personne, mais elle estime avoir surtout été ciblée pour ses activités syndicales au sein du Collectif des syndicats et associations professionnels

de la Sécurité sociale et du RSI (Régime social des indépendants), et de la faire cesser.

Directives européennes contre le monopole de la Sécu
La stylistique bénéficiaire à en effet cessé de verser ses cotisations sociales au RSI depuis le mois de mars : « Je ne suis assurée d'une assurance maladie d'Angleterre. Ce me coûte six fois moins cher et je suis remboursée à 100 % de mes frais médicaux dans les quinze

jours qui suivent mes dépenses. Me subvenir à elle aussi coûte de se libérer de la Sécurité sociale ».

Arville le droit de se « libérer » ainsi de ses obligations sociales ? Essie Sam Cau Freye et les autres membres du CSAPR en sont persuadés. Ils affirment que deux directives européennes de 1990 ont abrogé le monopole de la Sécurité sociale. Appuyés par leur avocat, Eric Bodo, ils citent deux lois (1994 et 2001) et une ordon-

nance (2001) qui ont transposé, selon eux, ces directives dans le droit français.

« Le Cour de justice de l'Union européenne, par un arrêté du 3 octobre 2013, a confirmé que toutes les caisses de Sécurité sociale sont soumises à concurrence et leurs affiliés ne sont plus des assujettis, mais des consommateurs », ont-ils écrit au sénateur président de Région Didier Robert pour lui demander de les soutenir afin d'obliger la Sécu et le RSI à « se plier aux dispositions européennes ».

Forcé en de constater qu'ils n'ont, pour l'instant, reçu aucun soutien politique malgré les embouches qu'ils proposent de créer au cas où ils pourraient réduire leurs cotisations.

Force est de constater qu'ils n'ont, pour l'instant, reçu aucun soutien politique malgré les embouches qu'ils proposent de créer au cas où ils pourraient réduire leurs cotisations.

Vite dit, vite lu

Jeux des îles

Soutien au peuple comorien

Abiel Boyer, au nom de « Nasion Réunion », mentionné dans un communiqué que « quand bien même ces jeux sont organisés localement, la nation française a toujours ses velléités mornaises ». Pour Nasion Réunion, Mayotte, Mohéli, Anjouan « sont des îles comoriennes indivisibles de la Grande Comore ».

Abiel Boyer déplore la non-utilisation systématique du drapeau réunionnais, « alors que les sportifs réunionnais exportent le drapeau » à Mahavel, partout dans le monde.

Pour Nasion Réunion, ces jeux ont représenté « une pure mascarade coloniale, une mascarade qui utilise l'argent public ». Les Réunionnais ne trouvent pas grâce à ses yeux. Cette édition a confronté « des nations à deux colonies, Mayotte et La Réunion », termine le mouvement indépendantiste.



Le Collectif des syndicats et associations professionnels de La Réunion affirme que les artisans peuvent quitter le RSI pour cotiser auprès d'une assurance maladie privée à moindre prix. (Photo Emmanuel Grandry)